

La comédie de l'Europe sociale

Yann Le Pollotec

Voici un petit récit édifiant sur le fonctionnement des institutions européennes en général et du Parlement européen en particulier. 10 mai 2005 : Nous sommes, à 19 jours du référendum français sur le Traité constitutionnel. Les sondages restent mauvais pour le OUI. Les députés européens sociaux libéraux et libéraux sociaux sont inquiets.

Une directive sur l'aménagement du temps de travail arrive en discussion au Parlement qui risque, de par son contenu, de provoquer un effet aussi désastreux sur l'opinion publique que la célèbre directive Bolkestein.

En effet, cette directive «aménagement du temps de travail» repousse de 48 heures à 65 heures, voire plus, la durée maximale hebdomadaire du travail dans l'Union européenne (pratique du «opt out»), allonge la période de référence pour le calcul de la durée hebdomadaire maximale du travail, de 4 mois à 12 mois et modifie la définition du temps de travail, en introduisant la notion de «période inactive de garde», c'est-à-dire une période pendant laquelle le travailleur est présent sur son lieu de travail à la disposition de son employeur «sans exercer son activité ou ses fonctions». 119 ans, après que, les pendus de Chicago, aient donné leur vie pour la journée de 8 heures et la semaine de 40 heures, on mesure toute l'audace sociale de ces mesures. Les sociaux libéraux et les libéraux sociaux décident alors de jouer, autour de cette directive, une de ces comédies dont le Parlement européen a le secret.

Cette comédie, à forte vocation pédagogique, devait démontrer que grâce au débat parlementaire, on avançait sur la voie d'une Europe sociale.

Donc, en séance plénière du Parlement, les ultra-libéraux interprétèrent complaisamment, le rôle des méchants, en réclament haut et fort qu'il n'y ait plus aucune limitation légale à la durée du temps de travail. Les sociaux libéraux et les libéraux sociaux s'offusquèrent, en répétant urbi et orbi qu'il était grand temps de mettre en œuvre le Traité constitutionnel pour se protéger des menées anti-sociales des abominables ultra-libéraux.

Dans le même mouvement, ils proposèrent et firent voter par le Parlement un «compromis» à partir de la proposition de directive de la Commission européenne : Il consistait en la suppression progressive en trois ans des dépassements des 48 heures hebdomadaires, mais avec acceptation de l'annualisation comme mode de calcul. La Commission européenne se montra, pour une fois, étonnamment ouverte aux propositions du Parlement.

Immédiatement, un tintamarre médiatique se déclencha, pour célébrer à travers ce «compromis» la naissance du «modèle social européen» inscrit dans le Traité constitutionnel. En fait de compromis, il s'agissait de l'acceptation d'une véritable régression sociale, que les députés du GUE/NGL surent vivement dénoncer (1), avec l'appui des syndicats européens. Les ultra libéraux savaient que l'audace et le courage de leurs collègues sociaux libéraux et libéraux sociaux ne dureraient que le temps du référendum. C'est pourquoi, ils patientèrent tranquillement, jusqu'à la tenue du Conseil des ministres européens du 1er juin qui décida hardiment qu'il était urgent d'attendre.

Donc, la pratique du «opt out», des 65 heures hebdomadaires, reste toujours possible dans l'Union Européenne, probablement pour très longtemps, si rien ne change.

Ce récit montre à quel point, il est nécessaire que le vote des peuples français et hollandais soit entendu et relayé dans toutes les institutions européennes. Mais, celles-ci doivent aussi être changées de fond en comble, à la fois dans leur fonctionnement et dans leurs nature. ■

(1) Voir l'intervention de Jacky Hénin sur : www.europe-deputes-pcf.com

